LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉPARGNE DE L'AMF

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

SOMMAIRE : L'évolution de la détention des valeurs mobilières p. 2-3 Les actualités p. 4

N° 39 JUIN 2020

ÉDITO

Rebond du nombre de détenteurs d'actions

En mars 2020, le taux de détention des actions en direct au sein d'un compte-titres ou d'un PEA (hors actionnariat salarié) a été mesuré à 6,9 %[1].

Il s'agit d'un rebond significatif après la rechute constatée en mars 2019, quand le taux de détention était estimé à 6,2 %, son plus bas niveau depuis 11 ans, et déjà atteint en 2016. Depuis quatre ans, le taux de détention des actions en direct varie donc entre 6,2 % et 7,6 %.

Il n'est pas aisé d'expliquer les fluctuations, ces dernières années, de la détention directe d'actions.

Nous notons toutefois que la récente augmentation est cohérente avec les observations de l'AMF, qui a constaté une hausse sensible du nombre de particuliers ayant investi en actions au 4e trimestre de 2019 (entrée en bourse de La Française des Jeux) et en mars 2020, pendant la période de baisse des marchés[2].

L'enquête confirme également la tendance à un certain rajeunissement des détenteurs d'actions, toujours en cohérence avec les observations de l'AMF.

Par ailleurs, elle met en évidence le développement régulier de la détention des contrats d'assurance vie en unités de compte et également, depuis 2 ans, des produits d'épargne retraite (lire ci-dessous).

Il est difficile d'anticiper les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur la détention d'actions et l'image des placements en actions. La 4e édition du Baromètre de l'épargne de l'AMF, en décembre 2020, apportera de précieuses indications, ainsi que le suivi régulier du nombre de particuliers investissant en actions. ■

[1] *Enquête SoFia de Kantar réalisée en mars 2020 auprès d'un échantillon de 12 000 personnes représentatif de la population française de 15 ans et plus.*

[2] *Lire le Focus de la Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF n°38, parue en mai 2020*

FOCUS

Progression de l'épargne retraite

La création du plan d'épargne retraite (PER), en octobre 2019, qui a vocation à remplacer progressivement le Perco et le PERP, a coïncidé avec une nouvelle progression de la détention d'épargne retraite.

Selon l'Association Française de la Gestion financière (AFG), 100 000 entreprises et 320 000 salariés bénéficiaient déjà du nouveau PER d'entreprise Collective (PER Col) à fin 2019[1].

L'ensemble des produits collectifs d'épargne retraite (Perco et PER Col) concernent 3,1 millions de personnes. Plus de 264 000 entreprises sont équipées d'un dispositif d'épargne retraite (+22 % en un an).

L'encours en épargne retraite d'entreprise collective s'élevait à 20 milliards d'euros, dont 3 milliards sur les nouveaux PER Col. Cet encours a progressé de 20 % en 2019.

Les versements sur les dispositifs collectifs d'épargne retraite se sont établis à 2,7 milliards d'euros (+9 % sur un an) et la collecte nette a été positive de 1,6 milliard d'euros (+5 %). ■

[1] *« L'épargne salariale et l'épargne retraite d'entreprise collective. Données d'enquête à fin 2019 », AFG, mai 2020*

Hausse du taux de détention de produits d'épargne retraite

Le taux de détention d'épargne retraite, mesuré par Kantar[2], incluant le plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco), le nouveau PER et les autres formes individuelles (PERP, Prefon, Madelin, etc.), est de 14,7 % en mars 2020, après 13,7 % en 2019 et 12,9 % en 2018.

Qui sont les détenteurs d'épargne retraite ?

71 % des personnes déclarant détenir au moins un produit d'épargne retraite ont entre 35 et 64 ans. Dans cette tranche d'âge, le taux de détention est supérieur à 20 %.

Les détenteurs sont également plus nombreux parmi les personnes les plus aisées financièrement : environ un tiers de ceux qui disposent de revenus supérieurs à 6 000 euros par mois (au niveau du foyer) déclarent détenir un produit d'épargne retraite. Parmi ceux qui déclarent posséder un patrimoine financier supérieur à 150 000 euros, le taux de détention est d'environ 24 %.

[2] *Dans le cadre de son enquête annuelle SoFia, Kantar interroge les Français sur leur détention d'épargne retraite depuis 2017.*

Rebond du nombre de détenteurs d'actions

Le taux de détention déclarée des actions est remonté entre mars 2019 et mars 2020 pour se situer à 6,9 % de la population.

La dernière enquête SoFia[1], réalisée durant le mois de mars 2020, fait état d'une hausse du nombre d'investisseurs déclarant détenir en direct des actions. Cette hausse ne compense toutefois pas la baisse constatée entre 2018 et 2019.

Plus de détenteurs de placements en actions en 2020

Le taux déclaré de détention d'actions en direct dans le cadre des compte-titres ou des PEA s'est établi à 6,9 % en mars 2020, un niveau supérieur à celui de 2019 (6,2 %), mais qui demeure inférieur au niveau atteint en 2017 et 2018 (environ 7,5 %).

Le taux de détention de placements collectifs en actions est demeuré bas (hors épargne salariale et hors assurance vie en unités de compte). Il est estimé à 2,2 % en mars 2020 (2,3 % en 2019 et 2,7 % en 2018).

Au total, le taux déclaré de détention de placements en actions (en direct ou via un fonds d'actions) est remonté à 7,9 % en mars 2020, après 7,2 % en 2019 (8,8 % en 2018).

La détention des enveloppes fiscales

Si la détention directe des placements collectifs reste globalement faible (4,8 %), celle des unités de compte au sein de l'assurance-vie progresse régulièrement. Le taux de détention s'établit à 12,4 % en mars 2020. Il était d'environ 10 % en 2016.

La détention déclarée des PEA (plan d'épargne en actions) est remontée à 7,1 % en mars 2020 après 6,5 % en mars 2019.

Graphique 1 : Évolution des taux de détention de quelques placements de 2009 à 2020

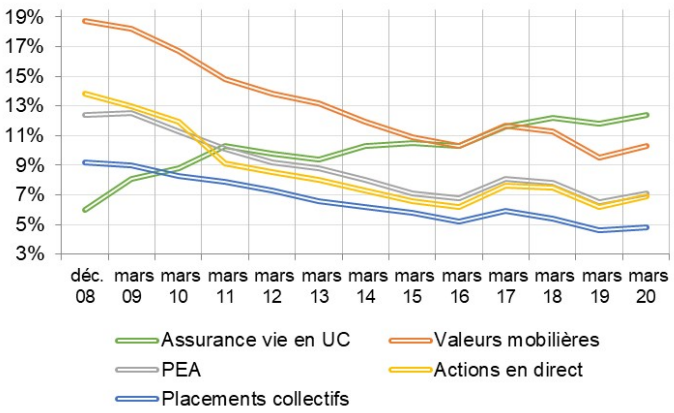

Source : Kantar, juin 2020

[1] L'étude SoFia, lancée en 2008, suit un échantillon panélisé, représentatif de la population nationale, constitué de 10 000 individus de 15 ans et plus interrogés par voie postale. Cet échantillon est complété par deux sur-échantillons interrogés via internet : 1 000 personnes possédant un patrimoine de plus de 50 000 euros et 1 000 personnes de 16 à 24 ans.

La marge d'erreur

Compte tenu de la taille de l'échantillon de cette enquête, la marge d'erreur est d'environ 0,5 point. Cela signifie par exemple que le taux de détention des actions en direct présente en mars 2020 une probabilité de 95 % de se situer entre 6,4 % et 7,4 %, à un niveau supérieur au taux mesuré en mars 2019 (6,2 %). ■

Plus de jeunes parmi les actionnaires en direct

C'est une confirmation : les investisseurs en actions sont plus jeunes depuis 2018. Depuis un an, ce rajeunissement est marqué.

Le taux de détention d'actions en direct chez les moins de 35 ans a monté de 2,3 % à 3,7 % sur la même période.

Parmi les détenteurs d'actions en direct, la proportion des moins de 35 ans a augmenté de 10,2 % à 14,8 % et celle des moins de 45 ans de 22,5 % à 28,5 % (voir le tableau 1, page 3).

Parallèlement, la proportion des personnes les plus âgées baisse depuis 2 ans. Les plus de 65 ans constituent désormais 32,9 % des détenteurs, contre 34,2 % en 2018, et les plus de 45 ans ne représentent plus que 71,4 % des détenteurs (77,4 % en 2018).

Graphique 2 : Évolution de la répartition des détenteurs d'actions en direct selon l'âge

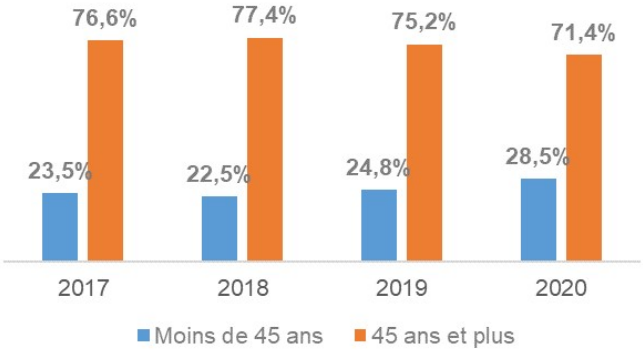

Source : Kantar, juin 2020

Ce rajeunissement s'accompagne d'une hausse de la part des détenteurs dont le patrimoine financier est inférieur à 50 000 euros (+5,5 points de % en un an).

En revanche, il ne s'accompagne pas d'une baisse de la détention chez les personnes les plus âgées. Ainsi, le taux de détention d'actions en direct est remonté de 8,6 % à 9,1 % chez les 65 ans et plus.

Progression de la détention d'unités de compte

Si la détention de fonds reste faible lorsqu'elle est en direct, elle progresse via l'assurance vie. Dans ce cadre, les détenteurs sont plus jeunes, plus souvent des femmes, et leur patrimoine financier est moins élevé que celui des détenteurs de fonds et d'actions en direct.

L'épargne salariale répandue chez les plus jeunes

La tendance au rajeunissement s'observe également chez les détenteurs d'épargne salariale. L'épargne salariale est le « produit » le plus détenu chez les plus jeunes : 7,1 % des moins de 35 ans déclarent détenir de l'épargne salariale, contre seulement 5 % de l'assurance-vie en unités de compte ou 5,6 % des valeurs mobilières (actions, fonds, obligations). Le patrimoine financier des épargnants salariés est proche de celui de l'ensemble de la population : il est inférieur à 50 000 euros pour 68,5 % d'entre eux.

Les plus aisés et les plus de 65 ans plus souvent détenteurs de valeurs mobilières

Les revenus et patrimoines financiers élevés détiennent plus souvent des produits financiers (tableau 2). Ce constat vaut pour tous les placements financiers.

Entre mars 2019 et mars 2020, ceux qui disposent de revenus mensuels élevés ont accru leur détention d'actions en direct de façon très significative.

Ainsi, le taux de détention d'actions en direct des personnes bénéficiant de revenus mensuels de plus de 6 000 euros par mois (au niveau du foyer), est passé de 19,4 % à 26 %. Ces détenteurs aisés représentaient 10,2 % de ces détenteurs en mars 2019 ; ils en représentent 13,1 % en mars 2020.

Par ailleurs, c'est entre 65 et 74 ans que les taux de détention sont les plus élevés, quels que soient les placements. Ils sont très inférieurs à partir de 75 ans.

Tableau 1 : Les profils des investisseurs selon le placement détenu, en mars 2020

	Base : Français de plus de 15 ans	Détenteurs d'assurance vie en UC	Détenteurs d'épargne salariale	Détenteurs de fonds et sicav	Détenteurs d'actions en direct
Homme	47,9%	52,3%	60,2%	62,2%	63,5%
Femme	52,1%	47,7%	39,8%	37,8%	36,5%
Répartition selon l'âge					
Moins de 45 ans	43,2%	26,5% +	47,4% +++	27,6% +	28,5% +++
De 45 ans à 64 ans	31,8%	42,1% - -	45,4% - -	40,4% - - -	38,4% - - -
65 ans et plus	25,0%	31,4% +	7,2% -	32,0% ++	32,9%
dont 75 ans et plus	11,3%	11,0%	1,4%	10,0%	11,4%
Répartition selon les revenus mensuels nets déclarés pour le foyer					
Moins de 3 000 euros	62,5%	42,8% - - -	38,2% -	39,8% +	36,3% - - -
Plus de 3 000 euros	34,3%	55,7% +++	60,6% +	58,8% -	62,0% +++
dont plus de 6 000 euros	3,5%	8,2% +	8,0% - -	12,6% -	13,1% +++
Pas de réponse	3,2%	1,6%	1,2%	1,4%	1,7%
Revenu moyen en euros	*2 736*	*3 489*	*3 602*	*3 690*	*3 805*
Répartition selon le patrimoine financier individuel déclaré					
Pas de patrimoine	17,8%	-	8,1%	-	-
Moins de 50 000 euros	67,5%	52,5% - - -	68,5% +++	39,9%	45,7% +++
De 50 000 à 150 000 euros	10,0 %	28,9% +++	14,3% - -	32,8% ++	28,2% - -
Plus de 150 000 euros	4,4%	18,6% -	9,2% -	27,0% - -	26,0% -

Source : Kantar 2020

Evolution par rapport à 2019 : +, progression d'au moins 1 point, +++, progression de 3 points et plus.

Aide à la lecture : 28,5 % des détenteurs d'actions en direct sont âgés de moins de 45 ans, une proportion en forte augmentation depuis un an.

Tableau 2 : Les taux de détention les plus élevés en mars 2020 (taux en mars 2019)

	Assurance vie en UC	Fonds et sicav	Actions en direct
Taux moyen	12,4% (11,8%)	4,8% (4,6%)	6,9% (6,2%)
65-74 ans	18,5 % (16,9%)	7,8 % (5,8%)	10,8% (10,3%)
Cadres et professions libérales	27,7% (24,7%)	11,6 % (13,3%)	17,2% (16,4%)
Revenus mensuels supérieurs à 6 000 euros (foyer)	29,1% (26,3%)	17,6% (18,6%)	26,0% (19,4%)
Patrimoine financier du foyer : 150 000 euros et plus	35,8% (34,0%)	18,6% (19,0%)	26,0% (25,1%)

Source : Kantar 2020

Aide à la lecture : Parmi les personnes âgées de 65 à 74 ans, 18,5 % déclarent détenir un contrat d'assurance vie en UC (16,9 % en 2019).

80 % de l'épargne des ménages est placée sans risque

En 2019, les flux nets d'épargne des Français sur les principaux placements financiers ont atteint 124 milliards d'euros (hors actions non cotées), un chiffre en augmentation (100 milliards en 2018). La quasi-totalité de ces flux est allée vers les comptes courants, l'épargne bancaire (livrets) et l'assurance vie à capital garanti. Les flux vers les actions cotées et les placements collectifs ont été globalement nuls.

A fin 2019, les encours d'épargne des ménages (hors détention d'actions non cotées) sont constitués à 82 % de placements garantis. Les actions détenues directement ou au travers de fonds représentent 9 % de cet encours global.

Graphique 3 : Les encours des principaux placements financiers des ménages, hors actions non cotées, à fin 2019

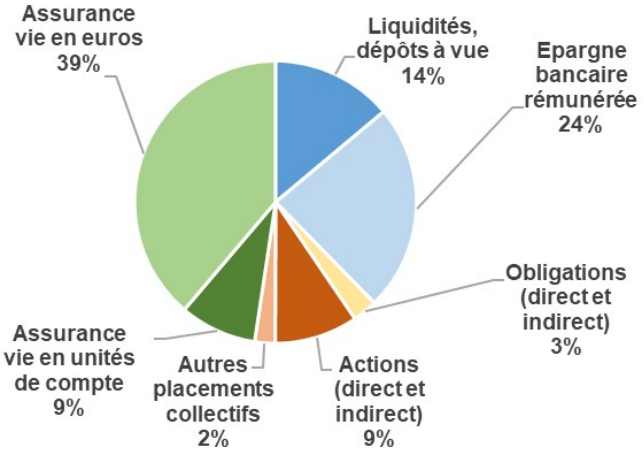

Source : Épargne et Patrimoine financiers des ménages, Banque de France, mai 2020

Importante épargne contrainte

Au 1er trimestre de 2020, la consommation des ménages a fortement chuté (-5,6 %) et le taux d'épargne s'est fortement accru : il s'est établi à 19,6 % après 15,1 % au 4e trimestre 2019 et 14,9 % en moyenne en 2019. Le taux d'épargne financière (les seuls placements, sans les remboursements d'emprunts finançant des logements neufs) est monté à 10,4 %, contre 4,6 % en moyenne en 2019.

Cette épargne additionnelle a été placée auprès des banques sous forme de liquidités : au 1er trimestre 2020, ce surcroît de liquidités a représenté 35 milliards d'euros dont 20 milliards sur le seul mois de mars (13 milliards au dernier trimestre de 2019). En avril, les dépôts des ménages ont été plus élevés encore (25 milliards d'euros).

Selon les prévisions de la Banque de France, du fait de la chute de la consommation des ménages, le taux d'épargne pourrait s'établir à 22 % pour toute l'année 2020. L'épargne des ménages pourrait être supérieure de 100 milliards d'euros au niveau habituel.

Source : Insee, mai 2020 ; Banque de France, juin 2020

L'investissement responsable en croissance

À fin 2019, l'encours des fonds d'investissement responsable en France est estimé à 1 861 milliards d'euros (+ 28 % par rapport à fin 2018), 29 % en ISR et 71 % dans d'autres approches liées aux thématiques du développement durable, dites « ESG » (critères environnementaux, sociaux, de gouvernance). Les encours des fonds ISR et ceux des approches ESG représentent respectivement près de 15 % et 36 % des encours globaux gérés en France.

Parmi les capitaux gérés de façon ISR, les fonds souscrits par les particuliers représentent environ 80 milliards d'euros (65 milliards en 2018), essentiellement via l'assurance-vie, les compte-titres et les PEA.

Source : AFG, mai 2020

L'épargne solidaire majoritairement alimentée par l'épargne salariale

L'épargne solidaire et de partage, regroupant les placements dont les encours ou les revenus sont destinés, pour tout ou partie, à financer des activités solidaires, c'est-à-dire des projets d'utilité sociale et/ou environnementale, représentait 15 milliards d'euros à fin 2019 (+24 % en un an). Les trois quarts des encours de l'épargne solidaire sont constitués de placements collectifs investis en actions et en obligations cotées. L'épargne salariale est le premier canal d'alimentation de l'épargne solidaire (62 % des encours).

Source : Finansol, juin 2020

Le nombre de PEA a augmenté en 2019

Avec 4,9 millions de plans fin 2019, le nombre de plans d'épargne en actions (PEA) a augmenté de 125 000 en 2019. Il retrouve ainsi son niveau de fin 2014. Un creux avait été atteint à la mi-2017 (4 millions de plans).

Source : Banque de France, juin 2020

Les frais des unités de compte dans le cadre de l'assurance-vie

Les frais courants des fonds et sicav accessibles au sein des contrats d'assurance-vie s'échelonnent de 0,20 % à 3,50 % par an. A ces frais courants s'ajoutent les frais des contrats d'assurance-vie eux-mêmes, de 0,9 % par an en moyenne).

Les frais moyens des supports en actions sont de 2,0 % tout comme ceux des fonds de gestion profilée (1,6 % pour les gestions prudentes et 2,4 % pour les gestions dynamiques). Ces moyennes sont en légère baisse sur un an (-0,05 point pour les supports en actions).

Ces niveaux de frais sont supérieurs aux niveaux moyens de frais constatés pour l'ensemble des fonds de droit français et ouverts au public (voir LOE n°37, mars 2020).

Source : Benchmark « Good Value for money », mai 2020

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS AMF

Directrice de la publication : Charlotte Garnier-Peugeot • **Directeur de la rédaction** : Benoît de Juvigny • **Contacts** : Direction de la communication
Tél. : 01 53 45 60 25. Courriel : directiondelacommunication@amf-france.org • **Conception et réalisation :** AMF • La Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF offre une vue d'ensemble et non exhaustive des sujets.
La Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF / ISSN 2428-405X